



conflit avec le père : comment sortir du harcèlement

Par **sortirduharcèlement**, le **27/01/2011** à **23:20**

Bonjour. Je suis séparée du père de ma fille (4.5 ans) depuis l'été 2007. Cette séparation s'est très mal passée, avec violences physiques et surtout un harcèlement qui dure encore. Impossible d'avoir des contacts normaux : par ex conflit pour savoir si nous devons faire opérer notre fille actuellement, conflit permanent pour les dates de vacances, etc... J'ai peur de lui à chaque fois qu'il doit y avoir un "échange" de notre fille. Je reçois des courriers/textos/appels où il me dénigre constamment, où il m'insulte, où il me menace... J'ai déposé des plaintes, résultats : une médiation (sans effet), 2 classements sans suite, 1 convocation chez le proc avec 400€ d'amende (suivie de 10aines de sms m'insultant et me demandant de rembourser cette somme)... médiation familiale aussi...

Le divorce a été prononcé en oct2009, mais pour la garde le juge a juste reconduit les mesures provisoires, et a demandé une enquête sociale. L'enquete a eu lieu en dé09c-jan10. Depuis, pas de nouvelles du juge ; j'ai dû redéposer des conclusions à l'automne 2010. Sur la garde, ce qui est écrit est : résidence habituelle chez la mère. Droit d'accueil avec hébergement pour le père (garde alternée).

L'enquete sociale dit que le père a des difficultés à se soumettre aux décisions de justice, qu'il a proféré des menaces envers moi et mon conjoint, qu'il ne parvient pas à s'extraire de ses "rancoeurs massives qui ne peuvent qu'être préjudiciables pour l'enfant". Elle dit que l'enfant semble évoluer sereinement chez les 2 parents. Que les 2 parents présentent les capacités nécessaires à la prise en charge de l'enfant. En résumé : la garde alternée pourrait être prononcée ; le père "devrait s'inscrire dans un suivi psychologique afin de l'aider à maîtriser son impulsivité ; ses droits pourraient être restreints si il ne respecte pas le jugement".

Ma fille va bien. Elle est très contente d'aller chez son papa. je pense qu'il s'en occupe bien, mais qu'un jour il va commencer à me dénigrer devant elle... Et tout ce stress et ces conflits ont forcément un impact sur elle. J'ai demandé à mon avocat si on pouvait faire une expertise psychologique de lui, il me dit que non.

Que faire de plus ? Le juge peut-il prendre tout cela en compte ?

Par **Claralea**, le **27/01/2011** à **23:28**

Une solution, demenagez loin, mettez de l'espace entre lui et vous, il verra sa fille pendant les vacances

Par **sortirduharcelement**, le **27/01/2011** à **23:48**

merci pour votre réponse rapide ! mais je crains que ce ne soit pas possible... Nous avons une garde alternée (une semaine sur deux) !

Par **Claralea**, le **27/01/2011** à **23:59**

Et bien si vous avez une opportunité un jour de vous éloigner, vous faites une demande de garde exclusive

Mais malheureusement en l'état actuel, vu qu'il n'y a pas faute envers sa fille mais juste harcèlement envers vous, à part une plainte et encore, il faudrait que vous ayez les preuves, vous ne pourrez qu'avoir à le supporter dans sa jalousie et sa haine d'avoir été quitté, et il n'y a rien contre ça, sinon un bon suivi psychologique

Par **Domil**, le **28/01/2011** à **00:06**

[citation]1 convocation chez le proc avec 400€ d'amende (suivie de 10aines de sms m'insultant et me demandant de rembourser cette somme)..[/citation]

Donc il y a eu condamnation, vous pouvez donc prouver le harcèlement devant le JAF, que la résidence alternée n'est plus possible.

Est-ce que vous avez redéposé plainte pour les dizaines de SMS ? (la preuve du harcèlement était faite par le nombre de SMS qui se prouve facilement) ?

Est-ce que le père fait le suivi psy ?

Je vous conseillerais d'aller voir un avocat

Par **sortirduharcelement**, le **28/01/2011** à **00:24**

alors vraiment malgré l'heure, je veux vous répondre : merci beaucoup pour vos réponses extrêmement rapides !!!

1- oui j'ai redéposé plainte pour les sms et cie : classement sans suite au motif que "le rappel à la loi avait fait cessé le trouble". J'ai réécrit au proc en juin10 (pas encore de réponse) pour dire que, euh... eh bien non ! C'était au même moment que sa convocation pour violences, donc peut-être que le proc a pensé que ça allait faire cesser aussi le harcèlement.

2- j'ai déjà envoyé au juge plein d'exemples de messages insultants, notamment dans mes dernières conclusions. Va-t-il en tenir compte ? Du fait que je n'ai pas demandé de garde exclusive, peut-être que du coup le juge n'en tient pas compte ?

3- à ma connaissance le père ne fait aucun suivi psy, mais d'une part c'est uniquement écrit dans le rapport de l'enquête sociale (donc ce ne sera pas une obligation, si ?), d'autre part il n'y a pas encore eu de jugement suite à cette enquête (est-ce que le juge peut suite à l'enquête ordonner le suivi ?)...

Je ne suis pas très optimiste : il ne souhaite pas du tout se remettre en cause (tout est de ma faute, même ses gestes)

4- J'ai un avocat, mais il ne me conseille rien de spécial... Et puis je n'ai plus les moyens : j'en suis à plus de 6000€, car au début je le sollicitais régulièrement (paniques devant les situations de violences, de difficultés pour récupérer ma fille etc). L'avocat (et une juriste d'une asso) me disent en gros que je me ferais limite "mal voir" à demander une garde exclusive, qu'il n'y a rien qui montre qu'il s'occupe mal de sa fille, que même l'enquête sociale, qui pourtant décrit bien ses excès, conclut à une garde alternée...

J'aimerais bien avoir une garde exclusive, mais cela ne résoudra pas non plus le harcèlement ni les conflits lors de pb médicaux, de dates de vacances (à ce sujet j'ai demandé un jugement très précis, pour l'instant ce n'est pas vraiment le cas : vacances partagées en 2 sans préciser les jours de transition, etc.).

Par **anabelle333**, le **29/03/2015 à 22:56**

je suis divorcée depuis 2013, nous avons un mode de garde classique: mon enfant reste chez moi et il part un weekend sur deux et la moitié des vacances. Malgré la violence psychologique à laquelle j'ai du faire face pendant des années, j'ai accepté un divorce par consentement mutuel car j'ai voulu éviter un conflit avec mon ex-conjoint et aussi car à l'époque deux avocats m'ont dit que ce qui était proposé par mon ex-conjoint était correct (il est avocat). Cependant les rapports restent très conflictuels. Mon ex-conjoint m'insulte régulièrement(j'ai des sms). Il me menace tout le temps de demander une garde partagée. Mon enfant a quatre ans la plupart du temps refuse de partir avec son père malgré mon insistance: il est important qu'il aie des bons rapports avec son père. J'essaye d'avoir des rapports normaux à tout prix, mais il me refuse tout contact avec mon enfant au moment de vacances. Il a eu des problèmes d'alcool et maintenant il prends des anxiolytiques. Il est complètement instable émotionnellement et psychologiquement. Est-il possible de mettre en connaissance le JAF? Entre les menaces et les insultes je suis complètement déboussolée, découragée et je me demande s'il est possible que tout reste dans le silence et que je supporte cela le restant de ma vie. J'ai porté plainte deux fois, mais au commissariat on me dit qu'ils ne peuvent rien et que c'est ma parole contre la sienne.

Par **mamacitta53**, le **21/04/2015 à 20:56**

Bonjour, J'ai été dans la même situation que vous.

Concernant le harcèlement, je vous conseille de lui rédiger un mail disant qu'à partir de maintenant, toute demande de modification du programme devra se faire par courriel. Ne plus décrochez le téléphone quand il appelle (il laissera un message).

Par **Alayette**, le **10/11/2017 à 16:10**

Je suis fort touchée par l'ensemble des échanges sur lesquels je viens de prendre lecture. Je suis moi même une maman désemparée et fort perdue.

Je me suis séparée tout dernièrement. J'ai deux enfants, le plus grand ne veut pas vivre avec

son père (il a 17 ans), quant au second (12 ans) il s'est fait monté la tête par son père et se trouve violent, me rejette littéralement. Mon souci, c'est que j'ai déposé un dossier JAF où je demandais par évidence la garde de mes deux enfants. Mon ex conjoint ne s'étant jamais occupé de l'un d'eux. Sa fantaisie c'est de s'opposer à moi afin de me rendre la vie impossible. Le dossier JAF a été étudié et j'ai été convoquée dans une pré audience où j'ai pu exprimer mes craintes et mes peurs. Quant à mon ex conjoint il demandait à garder mon plus jeune fils avec lui. Ne voulant pas rentrer en conflit même si je sais que cela n'aura pas d'intérêt pour mon fils de rester avec son père, j'acceptais car je ne voulais pas vivre la colère et un petit garçon qui me repousse. Mais voilà deux jours à peine être ressortie de la fameuse pré audience, mon ex conjoint me faisait un mail pour me demander d'inscrire mon fils à l'école à coté de mon nouveau domicile (30mn de chez mon ex en voiture), pour donner l'envie à mon fils de vivre chez moi. Considérant que mon fils n'est pas un objet, j'invitais mon ex conjoint à se rapprocher du tribunal pour faire part de sa contradiction. Bien évidemment, il n'a rien fait, mon fils quant à lui s'en est redoublé de colère contre moi, je suis donc la méchante. A force de l'accueillir tous les week ends et que pour lui ce fut à contre cœur, il a fini par nous agresser physiquement moi et mon fils ainé, s'en vous détailler les injures qui s'y accompagnaient. Prise de peur et afin de protéger mon fils ainé, j'ai reconduit mon plus jeune fils chez son père. La réaction de ce père irresponsable lui vint à me dire que je ne veux pas m'occuper de son fils, que je lui veux la guerre et qu'il va prendre un avocat. Si bien, que dès le lendemain j'ai à nouveau écrit en lettre AR au juge, avec tous les derniers éléments de contradictions de mon ex, j'ai expliqué la situation de violence de mon jeune fils et ma peur quant à son avenir, en demandant le placement de mon fils, et à ce que l'on puisse le visiter par le biais d'une maison médiatisée afin de nous protéger. Copie de l'ensemble des pièces qui ont été adressées aussi à mon ex pour respecter la procédure.

Depuis je reçois tous les jours une multitudes d'appels téléphoniques sur tous mes appareils, domicile, portable. Je ne décroche pas car dans ma lettre auprès du juge j'ai expliqué qu'en attendant sa décision, je ne voulais plus de contact avec ce monsieur qui nous met à mal. Aucun message de nous ai laissé lors des appels, mais cela devient récurrent. J'ai sensation que c'est de l'aliénation parentale et de l'harcèlement moral. C'est fait pour nous nuire, nous faire du mal, nous pourrir la vie. J'ose espérer que le juge aura un bon regard et pourra me sortir moi et mes enfants de cela.

Je refuse de passer des années à devoir subir ce genre de chose pour juste satisfaire l'égo d'une homme qui n'assume pas sa personnalité et ses échecs. Si certains, certaines sont passés par là, pourriez vous m'éclairer quant à vos expériences, à savoir, le juge prendra en considération comment se déroule l'éducation de mon jeune fils qui est complètement sous l'emprise de mon ex? Est ce possible de comprendre que si je ne demande un placement ce n'est pas pour me débarrasser de mon fils mais bien pour le protéger, puisque son père ne lui apporte que du négatif et qu'il refuse de vivre chez moi?

Merci pour vos réponses et bon courage pour ceux et celles qui sont face à des personnes malveillantes.

PS: Je n'ai pas pris d'avocat pour des raisons financières, puis je me suis dit que la sincérité d'une mère devait tout à fait se lire dans le regard, les mots, et maux, lors du passage devant le juge!

Par **sylvie59280**, le **09/11/2018** à **10:00**

bonjour ma fille a 22 ans et a un bébé de 9 mois , separer depuis le mois de mars 2018 elle a ressayer de refaire sont couple mes les violences venant de la part du père du bébé , sont

toujours présent , la elle et séparer définitivement et lui l'accepte pas , ces harcèlement par téléphone et insulte et menace ,il et même venu voir sois disant le petit mes c'était pour démolir l'appartement de ma fille la police et venu , mes a ce jour , ces harcèlement par téléphone et insulte et sms a n'inporte quelle heure de nuit , il lui as dit quelle été obliger de répondre au téléphone vie a vie du bébé soit mes pas tout les minute , mes il s'en fou dans ca tête il lui appartient , et j'ai peur de l'avenir pour ma fille et mon ti fils